Nations Unies S/PV.4029



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4029e séance

Vendredi 30 juillet 1999, à 15 h 55

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Moura
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1999/805)

99-85643 (F)

La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/1999/805)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Géorgie et de l'Allemagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Irakli Menagarishvili (Géorgie) prend place à la table du Conseil; M. Witschel (Allemagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Géorgie (S/1999/805). Les membres sont également saisis du document S/1999/832, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1999/801, 813 et 814, lettres datées respectivement des 19 et 22 juillet 1999, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1999/809, lettre datée du 21 juillet 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S. E. M. Irakli Menagarishvili. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à faire sa déclaration.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant cette importante instance pour évoquer la situation actuelle en Abkhazie (Géorgie).

En premier lieu, je souhaiterais exprimer toute ma reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à son Représentant spécial, ainsi qu'au groupe de pays connu comme les Amis du Secrétaire général, pour leur appui constant au principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie et pour leur participation active au processus de paix. Leurs contributions sont vraiment précieuses.

La question de l'Abkhazie est le problème le plus complexe et le plus douloureux qu'ait connu la Géorgie dans son histoire récente. Il est indispensable de la régler au plus vite pour rétablir la stabilité dans l'ensemble de la région du Caucase. Malheureusement, le processus de paix se trouve dans l'impasse et on n'a enregistré aucun progrès qui nous permettrait de sortir de cette impasse.

Les sept longues années qui se sont écoulées depuis que les hostilités ont éclaté étaient plus que suffisantes pour évaluer correctement son évolution et définir avec précision les mesures à prendre pour mettre fin une fois pour toutes à ce conflit.

Étant donné la connaissance approfondie que possèdent les membres du Conseil de la question qui nous occupe, il n'est pas nécessaire que j'entre dans les détails sur l'historique du conflit en Abkhazie ou sur ses causes sous-jacentes et ses motifs. Je voudrais simplement rappeler au Conseil le danger que représente la tendance séparatiste pour la paix internationale. Notre propre expérience nous amène à conclure que, s'ils sont mal gérés, ces conflits peuvent dégénérer vers l'affrontement à grande échelle, et s'étend à d'autres pays et d'autres régions. L'exemple du Kosovo illustre clairement la nécessité de prendre des mesures urgentes dans les régions particulièrement instables pour empêcher par des moyens pacifiques les affrontements, de peur que le recours à la force ne finisse par apparaître comme la seule solution.

Nous pensons que le moment est venu pour que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires contre ceux qui pour certaines raisons cherchent à attiser les conflits internes et à empêcher les règlements négociés. Il est temps, par conséquent, d'évaluer enfin les violences perpétrées dans l'une des régions de la Géorgie, l'Abkhazie, qui ont fait 300 000 réfugiés et personnes déplacées, lesquels attendent désespérément depuis six ans de retourner dans leur foyer. Au cours de la guerre et après, les trois quarts environ de la population totale de l'Abkhazie ont fui la région, dont 250 000 Géorgiens, 50 000 Abkhaziens et plus de 100 000 Arméniens, Russes et Juifs.

Je tiens à souligner que la catastrophe humanitaire à laquelle nous avons affaire ici est du même type que celle contre laquelle la communauté internationale s'est énergiquement prononcée Kosovo. Nous ne tenons pas à établir de parallèles, mais j'essaie simplement d'attirer l'attention sur le fait — déjà évoqué dans ma déclaration au Conseil, en janvier dernier — qu'il est inacceptable de classer les conflits en conflits de premier ordre et conflits de second ordre, et d'attribuer aux derniers l'appellation de conflits dans l'impasse. Malheureusement, le conflit d'Abkhazie est depuis longtemps relégué dans cette catégorie.

Nous sommes fermement attachés au règlement pacifique du conflit en Abkhazie. En même temps, nous sommes convaincus que les exigences et l'évaluation de la politique de destruction de la partie abkhaze doivent devenir plus précises et plus claires, ce qui seul permettrait de contribuer au processus de paix et de l'accélérer.

Je voudrais énoncer certains des principes sur lesquels il est essentiel, à notre avis, que se fonde l'Organisation des Nations Unies dans sa gestion de la situation actuelle en Abkhazie (Géorgie). L'attitude de la partie abkhaze qui fait purement et simplement obstruction aux négociations nous amène à nous demander combien de temps encore nous pourrons accepter le statu quo dans la région, qui est le résultat de négociations infructueuses. Le calme apparent qui prévaut en Abkhazie n'est qu'une illusion. En fait, la situation se détériore gravement. Les conditions politiques, sociales et économiques sont désastreuses. L'Abkhazie est désormais le théâtre d'une criminalité déchaînée et de l'impunité. En dépit des efforts du Gouvernement géorgien et de la communauté internationale, les personnes déplacées et les rapatriés connaissent toujours des conditions de vie indescriptibles.

Je pense que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de souligner clairement le caractère inacceptable de ce statu quo et invite catégoriquement la partie abkhaze à faire preuve d'esprit constructif.

Je voudrais en particulier parler de la situation des réfugiés et de ceux qui sont retournés spontanément dans la région de Gali. La violence et les agressions persistent, malheureusement, à l'encontre de la population pacifique. Les massacres, les prises d'otage et les exécutions motivés par des considérations d'ordre ethnique sont monnaie courante. Les déclarations dans lesquelles les autorités abkhazes font allusion à une éventuelle répétition des événements de mai 1998 paraissent particulièrement inquiétantes. Tout ceci se passe sur fond de déclarations pleines de cynisme des autorités abkhazes sur l'«initiative unilatérale» du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Il est nécessaire d'enquêter sans délai sur le nettoyage ethnique perpétré contre la population géorgienne et de publier les résultats de cette enquête dans les documents pertinents du Conseil de sécurité.

Nous avons déjà diffusé, en annexe au document S/1999/814, des textes relatifs à un colloque international tenu à Tbilisi les 6 et 7 juillet 1999, sur «la politique de génocide et de nettoyage ethnique en Abkhazie (Géorgie), principal outil de séparatisme d'agression». Je suis sûr que personne ne restera indifférent aux violences dont il est fait état dans ces textes.

Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité devrait une fois de plus rappeler les décisions prises aux Sommets de Budapest et de Lisbonne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et souligner qu'entraver le retour des réfugiés et des personnes déplacées revient à poursuivre la politique de nettoyage ethnique. Cette disposition déclencherait une décision appropriée du Conseil de sécurité, dans l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies.

La décision des autorités abkhazes de tenir de prétendues élections présidentielles en Abkhazie (Géorgie), en automne 1999, est une tentative supplémentaire d'entériner les changements démographiques découlant du conflit. Elle manifeste un mépris total de la position de la communauté internationale, qui ne saurait en aucun cas accepter la tenue d'élections quand plus de la moitié de la population n'est pas en mesure d'y prendre part et a été chassée de ses foyers. Je pense que le Conseil de sécurité doit condamner sévèrement l'intention manifestée par la partie abkhaze de tenir ces «élections», les déclarer illégales et prévenir fermement les autorités abkhazes que ces mesures sont susceptibles de mettre à mal le processus de paix.

Notre intention, je tiens à le préciser, n'est pas de porter des accusations. Notre objectif est de faire sortir le processus de paix de l'impasse, dans une démarche dont le Conseil de sécurité, à notre avis, doit prendre la direction. Tout d'abord, nous aimerions voir le Secrétaire général élaborer, avec la participation des Amis du Secrétaire général et sur la base de l'expérience acquise dans le monde entier, les dispositions fondamentales du statut politique de l'Abkhazie au sein de l'État géorgien, étant entendu que toutes négociations futures sur un règlement politique s'appuieront sur ces dispositions.

Nous avons récemment fait circuler, en annexe du document S/1999/813, les propositions du Gouvernement géorgien sur cette importante question, intitulées «Principes fondamentaux pour la détermination du statut politique de l'Abkhazie dans le cadre de la nouvelle structure étatique de la Géorgie». Nous avions fait des déclarations semblables par le passé, toujours catégoriquement rejetées, cependant, par la partie abkhaze. En s'entêtant dans cette position, la partie abkhaze fait manifestement fi des résolutions du Conseil de sécurité, lequel a plus d'une fois réaffirmé son respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Nous sommes convaincus que tout dialogue futur sur le statut politique devra se fonder sur les suggestions de l'ONU, qui permettraient de parvenir à une issue positive dans le processus de négociation.

La question la plus complexe, dans le processus de paix, est manifestement la question du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. En dépit de tous nos efforts collectifs, ce processus s'est également enlisé. La principale pierre d'achoppement reste l'absence des conditions de sécurité nécessaires. L'expérience passée nous a montré que les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) sont elles aussi incapables, dans le cadre de leur mandat actuel, de garantir le retour en toute sécurité des réfugiés.

Nous jugeons donc utile de mettre en place les fondements d'une administration internationale intérimaire dans le district de Gali, de façon à faciliter le rapatriement des réfugiés et en même temps à assurer la réglementation et la gestion des questions socioéconomiques jusqu'à la conclusion d'un accord politique fondamental. Cela permettrait la participation des rapatriés au système de gouvernement et contribuerait également à rétablir la confiance au sein de la population. Il est également impératif d'accorder aux rapatriés un statut spécial, leur garantissant l'immunité nécessaire à l'exercice de leurs droits constitutionnels. L'ONU devrait également confirmer le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées de recouvrer les biens qu'ils possédaient avant de fuir la région.

Il ne fait pas de doute que le processus de rapatriement doit se faire conformément au calendrier fourni par le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, définissant les conditions de sécurité pour les rapatriés sur l'ensemble du territoire de l'Abkhazie (Géorgie).

Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait fermement faire savoir à la partie abkhaze que le retour des réfugiés et des personnes déplacées ne constitue pas une simple faveur de la part des autorités abkhazes, mais qu'il s'agit du droit de tous les réfugiés et des personnes déplacées en vertu des principes du droit international. La responsabilité du non-respect de ce droit incombera au régime séparatiste.

Nous accordons une importance particulière aux conditions de sécurité du personnel international dans la zone de conflit. Nous pensons que seules des conditions sûres permettront à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie de reprendre pleinement ses activités, telles que prévues dans son mandat. Au nom du Gouvernement géorgien, je souhaite exprimer à nouveau que nous sommes prêts à faire tout notre possible pour assurer la sécurité du personnel international, tout en considérant que des mesures additionnelles devraient être prises à cet effet.

La Géorgie a toujours appuyé l'idée d'introduire une unité d'autoprotection dans la zone de conflit. Son but serait de protéger et de promouvoir la Mission d'observation des Nations Unies. Les tragiques événements survenus en mai 1998 dans la région de Gali ont de nouveau montré la nécessité de déployer ces unités dans la zone de conflit. Malheureusement, au lieu d'être mise en oeuvre d'urgence, l'idée a été oubliée. Je suis fermement convaincu que cette initiative devrait être reprise. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait demander au Secrétaire général de reprendre les consultations sur la proposition énoncée dans son rapport du 11 mai 1998 au sujet de l'introduction d'unités d'autoprotection.

L'avenir de l'opération de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) reste un problème. La Géorgie pense que celle-ci ne sera réellement opérationnelle que si l'on applique les décisions de principe adoptées aux récents sommets de la CEI. Malheureusement, la partie abkhaze entrave la mise en oeuvre de ces décisions, laissant les agents de maintien de la paix de la CEI dans la zone de conflit dotés d'un mandat terminé depuis des mois.

Nous avons réitéré notre ferme attachement au processus de Genève qui semble être l'instance principale d'un règlement global du conflit en Abkhazie (Géorgie). Je voudrais de nouveau remercier le Secrétaire général d'avoir ouvert la voie à ce processus et affirmer que nous sommes prêts à travailler activement dans le cadre des négociations de Genève. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de réunions à Athènes et Istanbul qui ont réussi à instaurer une confiance mutuelle. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Gouvernement ukrainien pour sa volonté d'accueillir une réunion similaire en Crimée.

Dans le même temps, je suis convaincu que le processus de Genève devrait être intensifié par des efforts accrus de la part de ses participants. Cela donnera lieu à des résultats positifs et empêchera le processus de devenir une simple discussion sans résultats.

Malheureusement, la coopération établie entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de régler le conflit est trop lente. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait souligner l'importance de la décision adoptée en décembre 1998 à Oslo à la réunion ministérielle de l'OSCE, qui établit des dispositions essentielles concernant le règlement politique d'ensemble du conflit en Abkhazie et constitue un programme de promotion de la coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Je soumets à l'attention du Conseil quelques-unes de nos vues sur les moyens de régler le conflit en Abkhazie (Géorgie), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis du Secrétaire général. Je voudrais redire que nous sommes fermement déterminés à coopérer davantage avec l'Organisation et la communauté internationale dans ce domaine.

Nous pensons sincèrement qu'il s'agit là de la seule voie permettant de réaliser une paix durable dans mon pays. Mais il est également important que nous agissions plus résolument et plus énergiquement sur cette voie qui mène à la paix et à la stabilité.

J'espère que le Conseil prendra en considération nos vues et qu'elles seront reflétées dans ses décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Witschel (Allemagne) (*parle en anglais*) : En tant que membre du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la Géorgie, l'Allemagne appuie résolument le projet de résolution dont le Conseil est aujourd'hui saisi, et elle s'en félicite. Il contient divers messages importants adressés directement aux parties, qui reflètent notre vive préoccupation devant la grave instabilité politique qui règne en Abkhazie (Géorgie) et dans les environs, ainsi que l'urgence de la situation. Le sort de milliers de personnes forcées d'abandonner leur foyer, l'insuffisance de progrès réels dans la voie d'un règlement politique et le danger persistant qui menace les agents de maintien de la paix de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la Communauté d'États indépendants, sont réellement inquiétants.

Je voudrais développer certains des éléments qui nous paraissent essentiels pour trouver une solution au conflit, tels qu'ils sont reflétés dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

Premièrement, l'intégrité territoriale de la Géorgie est et demeure le seul fondement d'une solution au conflit abkhaze. Deuxièmement, il ne peut y avoir d'autre solution au conflit qu'un arrangement pacifique entre les parties. Seul un dialogue sérieux marqué par une véritable volonté politique de la part des deux parties en faveur d'un règlement juste peut conduire à une solution durable. Troisièmement, tous les mécanismes de ce dialogue sont en place. Nous demandons donc aux parties d'en faire usage de bonne foi. Les progrès obtenus dans le processus de Genève conduit par les Nations Unies et l'élan acquis grâce aux deux réunions sur les mesures de confiance tenues à Athènes et Istanbul ne doivent pas être gâchés. Nous lançons donc un appel aux deux parties pour qu'elles fassent preuve d'un véritable esprit de coopération et de compromis — tant dans le cadre de Genève que grâce à des contacts bilatéraux directs —, et de s'engager dans la mise en oeuvre de ces mesures de confiance déjà convenues.

Je voudrais dire également combien nous nous félicitons de l'annonce faite par le Secrétaire général selon laquelle un document sur le statut de l'Abkhazie au sein de l'État de Géorgie doit être soumis à l'examen des parties, cet automne. Nous espérons pouvoir participer activement — avec les autres membres du Groupe des Amis ainsi que la Fédération de Russie en tant que facilitateur, et avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) — à l'élaboration de cet important document. Nous espérons que ce document donnera une nouvelle impulsion aux efforts de règlement global du conflit.

Un des problèmes les plus cruciaux — sinon le plus crucial — à régler demeure le retour des réfugiés. Nous

exhortons les parties au conflit à réaliser un accord durable et crédible sur cette question dès à présent. Le Conseil peut être certain que nous ferons preuve d'une réelle détermination à appuyer activement toute mesure concrète visant à mettre en oeuvre un tel accord.

La situation en matière de sécurité demeure, en dépit de quelques progrès, très délicate, et empêche toujours à la MONUG de s'acquitter complètement de son mandat. Nous continuons de suivre de très près la situation en matière de sécurité de notre propre personnel. Une partie de la responsabilité de cette situation insatisfaisante en matière de sécurité est toujours attribuable aux éléments qui opèrent à partir du côté géorgien de la ligne de démarcation. J'aimerais donc exhorter une fois de plus la Géorgie à prendre des mesures voulues pour mettre fin aux attaques de la guérilla et à la pose de mines dans le théâtre d'opération de la MONUG.

J'aimerais également exprimer la profonde reconnaissance de l'Allemagne pour le travail dévoué accompli par le Représentant spécial, M. Liviu Bota, qui prend sa retraite, et par les membres de la MONUG, dans un environnement extrêmement tendu et dangereux. À notre avis, il est extrêmement urgent de nommer rapidement un successeur qualifié pour ne pas créer un vide qui risquerait d'entraîner la détérioration de la situation sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a participé activement à la préparation du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, et dont il nous semble que le but principal est de faire progresser le processus de règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie).

Nous sommes particulièrement intéressés par cet aspect du projet de résolution, car nous souhaitons du fond du coeur aider les peuples de la Géorgie — à laquelle nous sommes liés par une longue relation d'amitié et de respect mutuel — à sortir de cette situation de crise. Cela leur permettra de se consacrer pleinement aux tâches urgentes de la croissance économique et de la mise en place d'un système politique qui permettrait le triomphe de la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits des minorités nationales. La Russie a l'intention d'oeuvrer sincèrement en vue du règlement rapide de ce conflit, ce qui aurait un effet positif sur la situation dans toute la région du Caucase.

En étroite coopération avec l'ONU, la Russie continue de rechercher énergiquement une formule optimale de règlement qui supposerait le respect inconditionnel de l'intégrité territoriale de la Géorgie ainsi qu'une forme d'autonomie de l'Abkhazie qui serait acceptable aux parties et qui permettrait de défendre les intérêts de sa population multiethnique.

Nous jugeons contre-productifs les appels à l'emploi de la force pour mettre fin au conflit abkhazo-géorgien, dans la mesure où cela compliquerait extrêmement le processus de règlement et provoquerait une explosion de la situation déjà très précaire dans le Caucase. Nous notons avec satisfaction que ce point de vue est partagé par les membres du Conseil de sécurité.

Nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès sur les questions essentielles du règlement, et nous sommes prêts à continuer d'aider les parties à parvenir à des accords mutuellement acceptables.

À ce stade, le problème le plus grave qui demeure est celui du retour des réfugiés dans la région de Gali. Grâce aux efforts de médiation actifs de la Russie, et en étroite collaboration avec l'ONU, il a été possible de rapprocher considérablement les positions des parties sur le projet de protocole sur le retour des réfugiés dans la région de Gali et sur les mesures de relèvement économique. Il importe que les parties fassent preuve de la volonté nécessaire et signent le document qui a pratiquement été accepté par elles, ce qui ouvrirait la voie au règlement d'autres problèmes connexes.

À notre avis, le processus politique dans son ensemble est facilité par le mécanisme relativement efficace qui a été établi avec le concours des Nations Unies et personnellement par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie, M. Liviu Bota : le mécanisme en place de réunions de travail entre les parties géorgiennes et abkhazes. Ce mécanisme permet, en même temps que le travail effectué sur les documents politiques, de progresser du point de vue du renforcement des mesures de confiance, et de la coopération économique et culturelle entre les parties. Il importe que les accords conclus par les parties dans ces domaines soient appliqués.

Nous saluons les rencontres tenues entre les parties géorgienne et abkhaze à Athènes et à Istanbul sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie. Nous notons l'utilité de ces réunions du point de vue du maintien d'une dynamique concrète de dialogue entre les parties et pour le renforcement de la confiance entre elles.

Nous notons avec satisfaction la poursuite d'une interaction étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants (CEI) pour le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie). Cette coopération se fonde strictement sur le Chapitre VIII de la Charte, et les activités des Forces collectives de maintien de la paix de la CEI s'appuient sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans lesquelles, à plusieurs reprises, l'on s'est félicité de la contribution importante de la force de maintien de la paix de la CEI à la stabilisation de la situation dans la zone de conflit.

Il y a un peu plus d'un mois, le 21 juin marquait le cinquième anniversaire du déploiement de la force de maintien de la paix de la CEI en Abkhazie (Géorgie), à la demande des parties. Pendant cette période, grâce aux efforts de maintien de la paix de la CEI, 23 000 engins explosifs ont été neutralisés et plus de 250 hectares de terres arables ont été déminés. Par sa seule présence, cette force a également amélioré la sécurité des réfugiés qui retournent spontanément chez eux dans la région de Gali.

La délégation russe appuie la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une nouvelle période de six mois. Nous partageons les vues du Secrétaire général sur le rôle important et substantiel que joue la Mission pour la stabilisation de la situation en Abkhazie (Géorgie), et pour la recherche d'un règlement pacifique.

Tout en accordant une grande importance à la question de la sécurité dans la zone du conflit abkhazo-géorgien, nous jugeons utile de noter que ces derniers temps la situation dans cette région s'est considérablement améliorée, bien qu'elle reste assez précaire. Dans le même temps, nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité des activités de la force de maintien de la paix de la CEI afin d'assurer la sécurité du personnel international des Nations Unies.

La Fédération de Russie est gravement préoccupée par la poursuite des activités terroristes menées par les groupes armés, dits non contrôlés, dans la région de Gali, qui sont de plus en plus souvent dirigées contre la population civile. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que ce sont précisément les activités de ces groupes terroristes qui sont les principaux facteurs de l'instabilité et de la tension qui règnent dans la zone de conflit, et exigeons des parties qu'elles prennent les mesures voulues pour mettre fin à leurs activités criminelles et destructrices.

La Russie est prête à continuer de mettre tout en oeuvre pour aider les parties à parvenir à des accords mutuellement acceptables et pour faire progresser le processus de règlement politique dans son ensemble.

M. Richmond (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie.

Le Royaume-Uni estime que l'on ne parviendra à une paix durable en Géorgie que si toutes les parties intéressées prennent un engagement politique sérieux et durable en vue de parvenir à un règlement.

La responsabilité à cet égard incombe aux deux parties. Les deux parties doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle. Une première étape importante est la conclusion rapide d'un accord sur les garanties en matière de sécurité et sur le statut juridique, qui permettra le retour en toute sécurité et de façon permanente des réfugiés dans la région de Gali.

Un règlement global doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État de Géorgie. Toute action contrevenant à ce principe fondamental est inacceptable. À cet égard, le Gouvernement britannique estime que la tenue de prétendues élections abkhazes est illégitime et ne contribue pas à la recherche d'un règlement.

L'instabilité de la situation en matière de sécurité en Géorgie est également une source de grande préoccupation. Nous condamnons à nouveau les activités terroristes perpétrés à Gali et dans d'autres régions de la Géorgie et demandons aux deux parties d'oeuvrer activement à prévenir tout incident ou provocation futurs.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et lui rendons hommage pour le travail qu'elle effectue. Nous reconnaissons également le rôle important que jouent les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) en coopération avec la Mission, et soulignons qu'il est important de maintenir la présence de ces forces.

Bien que la responsabilité principale du règlement du conflit incombe aux parties, la communauté internationale a également son rôle à jouer dans le processus. Le projet de résolution dont nous sommes saisis montre à quel point le Conseil est préoccupé face à la situation d'impasse qui se poursuit. Les membres du Groupe des Amis du Secrétaire général doivent examiner la question de savoir si nous ne devrions pas être plus engagés dans la recherche de solutions.

Le Royaume-Uni reste prêt à coopérer avec le Représentant spécial du Secrétaire général, le Secrétariat et les autres membres du Groupe d'Amis, et en particulier avec la Fédération de Russie qui joue un rôle de facilitateur, pour appuyer les parties dans leur quête d'une paix juste et durable.

Pour terminer, je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Représentant spécial sortant, M. Liviu Bota, pour les efforts qu'il a déployés. En travaillant inlassablement pour mener à bien son mandat dans des conditions difficiles et souvent frustrantes, il a montré l'importance que revêtait la présence d'un Représentant spécial résident efficace en Géorgie. Étant donné le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix, nous accordons une importance considérable à la nomination rapide d'un successeur qualifié.

M. Dejammet (France) : Malgré quelques progrès limités, tels que la réduction des tensions le long de la ligne de cessez-le-feu au cours des derniers mois, la situation en Abkhazie (Géorgie) reste préoccupante.

Depuis plus de sept ans, la paix, la sécurité et la prospérité ont cédé le pas à la guerre civile, aux atteintes aux droits fondamentaux des populations civiles et à la purification ethnique, comme l'a d'ailleurs explicitement souligné l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les conclusions de son sommet de Lisbonne. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés, chassés de leurs foyers par les milices abkhazes, continuent de se voir refuser les garanties indispensables à leur retour durable. Il convient donc que les parties acceptent le concours des instances internationales compétentes pour les assister dans la recherche des arrangements indispensables.

L'absence de progrès significatif dans la définition d'un statut de l'Abkhazie respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie est un autre sujet de préoccupation. À cet égard, les projets d'élections en Abkhazie (Géorgie), apparaissent comme un nouveau recul. La sélection des électeurs selon des critères raciaux, ethniques ou religieux, en violation des normes internationales les plus élémentaires, est totalement inacceptable et doit donc être condamnée sans réserve. En outre, tout scrutin résultant de telles pratiques devrait être considéré comme nul et non avenu.

D'une manière générale, les perspectives de règlement politiques semblent bloquées. Cette persistance du statu quo, qui bafoue la légalité internationale et entretient l'instabilité dans la zone, n'est pas acceptable. La bonne volonté de tous est nécessaire pour faciliter un règlement politique. Aussi faut-il espérer que les parties feront preuve d'ouverture et qu'elles examineront favorablement les idées que le Secrétaire général et son Représentant spécial envisagent de leur soumettre dans les prochains mois. Ces nouvelles contributions à la recherche d'une solution devraient être accueillies comme une chance de relancer le processus de paix.

La France, quant à elle, apporte tout son soutien à l'action des Nations Unies en vue de résoudre le conflit en Abkhazie (Géorgie) et elle s'associe à l'hommage qui a été rendu à M. Bota. C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'elle soutiendra le projet de résolution.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie qui se trouve parmi nous cet après-midi.

Les États-Unis demeurent engagés envers la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Nous pensons qu'elle peut continuer de jouer un rôle constructif dans le cadre du processus de paix global dans ce pays. Nous appuyons donc son renouvellement sans hésitation.

Cependant, malgré les réunions de consolidation de la paix tenues récemment à Athènes et à Istanbul, nous restons préoccupés par l'absence de progrès réel sur le front des négociations. Trop de faux espoirs d'accords importants ont été anéantis à la dernière minute. Les États-Unis et la communauté internationale veulent que le processus de paix progresse et, pour cela, il faut que les parties démontrent leur volonté d'aller de l'avant. La communauté internationale et les Amis du Secrétaire général sont prêts à fournir une assistance, notamment pour ce qui touche aux réfugiés de Gali. Mais les parties doivent démontrer leur engagement de poursuivre cet objectif. Les parties prendront peut-être la tenue prochaine d'élections en Géorgie comme une excuse pour tergiverser. Nous espérons que cela ne sera pas le cas car le temps pourrait ne pas jouer en faveur de la paix.

Nous devons une bonne partie des progrès réalisés ces deux dernières années aux contributions de M. Liviu Bota, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Géorgie pendant cette période. L'impulsion apportée par M. Bota, et appuyée par le Secrétaire général, a été indispensable pour aboutir au cessez-le-feu de mai 1998 et pour ensuite relancer les négociations qui ont conduit les parties à Athènes et à Istanbul, puis à Yalta, en automne. Nous remercions et félicitons les dirigeants de l'ONU et nous voudrions exprimer notre reconnaissance et notre admiration à M. Liviu Bota pour son dévouement dans la recherche d'une solution de paix en Géorgie. Nous lui souhaitons plein succès dans ses travaux futurs. Le rôle crucial joué par M. Bota souligne la nécessité d'une nomination rapide de son remplaçant. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général devra être choisi en fonction de ses compétences et non de sa nationalité.

Nous prenons également acte du cinquième anniversaire, le mois dernier, des forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants en Géorgie.

Enfin, encore une fois, nous demandons aux deux parties de négocier sérieusement et de bonne foi, de respecter leurs engagements et le cessez-le-feu et de s'acquitter de leur obligation d'assurer la sécurité des soldats de la paix internationaux. En dernier ressort, c'est sur elles que reposent le succès ou l'échec du processus de paix. Ce sont là des normes claires et sans ambiguïté qui constituent les bases de la paix durable que nous recherchons tous.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens, tout d'abord, à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie qui participe à notre séance d'aujourd'hui.

Le conflit en Abkhazie (Géorgie) dure depuis plus de sept ans. Au cours de cette période, la communauté internationale n'a jamais interrompu ses efforts de médiation et le Conseil de sécurité suit de très près le processus de paix en Abkhazie (Géorgie).

Nous nous félicitons des efforts de médiation déployés par le Secrétaire général, par son Représentant spécial et par le Groupe des Amis du Secrétaire général.

J'ai fait observer que récemment des progrès importants ont été enregistrés dans la région. Cependant, certains problèmes cruciaux demeurent non résolus, et le processus de règlement politique est désormais dans l'impasse. La décision unilatérale de tenir des élections présidentielles à l'automne a jeté une ombre nouvelle sur le processus de paix.

La délégation chinoise rappelle que la Chine a toujours soutenu que, dans le processus de règlement du conflit abkhaze, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie devaient être respectées par la communauté internationale. Ce qui n'empêche pas que les droits fondamentaux de la population multiethnique habitant la région abkhaze doivent également être protégés. La délégation chinoise s'oppose à toute mesure visant à diviser le territoire géorgien. Nous estimons que la décision unilatérale de la partie abkhaze de tenir des élections présidentielles est illégitime et ne devrait donc pas être reconnue au plan international.

Au niveau le plus fondamental, la solution finale de la question géorgienne dépendra en définitive des peuples de la Géorgie eux-mêmes. Les efforts de la communauté internationale ne seront efficaces que si les deux parties partagent la même volonté politique. Nous espérons donc que les deux parties mettront les intérêts fondamentaux de la population multiethnique de la Géorgie avant toute autre considération, résoudront leurs différends par la négociation et concluront les accords nécessaires sur des questions comme le retour des réfugiés et le relèvement économique, afin de créer les conditions d'un règlement de la question essentielle du statut politique de l'Abkhazie.

Depuis sa mise en place, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) entretient de très bonnes relations de coopération avec les deux parties au conflit et avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants. Elle a joué un rôle important dans la stabilisation de la situation sur le terrain et dans la recherche d'un règlement politique du conflit. Nous pensons que le maintien de la présence de la MONUG sera favorable au processus de paix. Nous appuyons par conséquent la proposition du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MONUG et nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous espérons que la MONUG continuera à s'acquitter fidèlement du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Nous espérons également que la sécurité et la sûreté du personnel de la MONUG seront assurées.

Pour terminer, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bota, des efforts qu'il a déployés et de sa contribution au règlement politique du conflit abkhaze en Géorgie.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de déclarer publiquement, Monsieur le Président, combien j'ai apprécié le professionnalisme, la compétence et l'efficacité avec lesquels vous avez conduit les travaux du Conseil pendant ce mois de travail si intense et si fructueux.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Géorgie et le remercier de l'importante déclaration qu'il vient de faire au Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour évoquer les excellents rapports bilatéraux d'amitié et de coopération qui unissent l'Argentine et la Géorgie, et dont nous tirons, à juste titre, orgueil et satisfaction.

Nous voudrions rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Liviu Bota, ainsi que par le Groupe des Amis du Secrétaire général et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de stabiliser la situation en Abkhazie (Géorgie) et d'imprimer un nouvel élan au processus de paix conduit par l'Organisation des Nations Unies.

Nous constatons avec satisfaction que la situation s'est améliorée le long de la ligne de cessez-le-feu et que les parties font preuve de plus de modération. Néanmoins, la partie basse du district de Gali continue de vivre dans un climat d'insécurité. Les menées des groupes terroristes sont intolérables et cette atmosphère d'insécurité n'incite guère les réfugiés et personnes déplacées à retourner dans leur foyer. D'autre part, la sécurité de la mission demeure une source grave de préoccupation. Dans le cadre du processus de paix, les mesures de confiance, les contacts bilatéraux à tous les niveaux et la coopération entre les parties sont à encourager. Il est important, en ce sens, que le projet de résolution permette d'enregistrer des progrès sur les accords conclus à Athènes et Istanbul, en octobre 1998 et en juin 1999 respectivement, afin de renforcer la confiance, d'améliorer la sécurité et de promouvoir la coopération.

Mais pour parvenir au règlement du conflit, il faut faire preuve de volonté politique afin d'amorcer et de maintenir un dialogue constructif, dans l'esprit de l'accord de Moscou de 1994. Dans ce cadre, les prochaines élections en Abkhazie doivent être considérées comme illégales, ainsi que le stipule le projet de résolution. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger de six mois le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Pour terminer, nous tenons à adresser nos félicitations à M. Bota et au personnel de la MONUG pour l'important travail réalisé dans un climat difficile et dangereux. Nous accordons une mention spéciale à la Russie pour les efforts qu'elle a consentis en tant que facilitateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1999/832.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1255 (1999).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, faire nos adieux à Mme Neylan Bali, Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité et Secrétaire du Conseil, qui quitte le Secrétariat après de nombreuses années de bons et loyaux services. Les membres, et particulièrement le Président, du Conseil ont grandement bénéficié au fil des années de son efficacité, de son expérience et de ses conseils dans les questions délicates et cruciales que le Conseil est sans cesse appelé à traiter. Elle nous manquera. Je lui souhaite de la part des membres du Conseil beaucoup de succès dans ses futures entreprises.

Je voudrais également remercier mes collègues du Conseil pour l'esprit de coopération avec lequel ils m'ont constamment soutenu, ainsi que les membres de ma délégation, pendant la présidence de la Malaisie.

La séance est levée à 16 h 50.